

## CONTRAT D'ACHAT

NUMERO: A DETAILLER UNE FOIS LE CONTRAT SIGNE

### OBJET DU CONTRAT :

Expertise transversale d'appui aux 15 Assistants Techniques (ATs) pays du projet BIODEV2030 sur la facilitation du dialogue multi-acteurs

SERVICE –  FOURNITURES

Entre **EXPERTISE FRANCE SAS**

40, Boulevard de Port-Royal – 75005 Paris – France  
N° SIRET : 808 734 792 00035  
Société par actions simplifiée au capital de 828 933 €  
N° de TVA intra-communautaire : FR36 808734792  
Représentée par Jérémie Pellet, Directeur Général

Et **Nom de la société** (ci-après dénommée le Contractant)

Adresse :

Numéro d'immatriculation :

N° de TVA intra-communautaire (le cas échéant):

Représenté par

**DATE DE NOTIFICATION : A DETAILLER UNE FOIS LE  
CONTRAT SIGNE**

Le présent Contrat est soumis au Code de la commande publique (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'Ordonnance 2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et de son Décret d'application n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code précité.

**CONTRAT D'ACHAT**

---

Le présent Contrat est passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-8 du CCP.

## **MONTANT DU CONTRAT ET DÉCOMPOSITION**

Le montant total du Contrat s'élève à :

39 000 € hors taxes

La TVA n'est pas applicable au présent Contrat.

Le Contrat est composé d'un poste unique et assorti d'une obligation de résultat. Le montant total du Contrat couvre l'ensemble des prestations, fournitures et travaux dus au titre du présent Contrat.

## **DÉCLARATIONS**

Le Contractant, les membres de son groupement, ses fournisseurs, ses prestataires, ses consultants et ses sous-traitants (comprenant les directeurs, employés et agents de ces entités) déclare :

- 1/ que le Contractant ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles L.2141-1 à 6 du code de la commande publique ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays ;
- 2/ que les engagements pris dans le cadre du présent Contrat ne le place pas en position de conflit d'intérêt pouvant notamment affecter l'exécution du marché ;
- 3/ que l'offre présentée ne le lie que si son acceptation par Expertise France est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

En outre,

4/ le Contractant, les membres de son groupement, ses fournisseurs, ses prestataires, ses consultants et ses sous-traitants (comprenant les directeurs, employés et agents de ces entités) attestent :

- qu'ils n'acquièrent pas et ne fournissent pas/ne vont pas acquérir ou fournir du matériel et n'interviennent/ ne vont pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France. A titre d'information, la liste peut être consultée sur le site suivant : <https://www.sanctionsmap.eu> ;
- qu'ils ne figurent pas sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne, la France et/ou les États-Unis, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité nationales. A titre d'information, les listes peuvent être consultées aux références ci-dessous:
  - pour les Nations Unies, recueil des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies : <https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/un-sc-consolidated-list>,
  - pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.sanctionsmap.eu>,
  - pour la France, voir : [http://www.tresor.economie.gouv.fr/4248\\_Dispositif-National-de-Gel-Terroriste](http://www.tresor.economie.gouv.fr/4248_Dispositif-National-de-Gel-Terroriste) ;
  - pour les États-Unis, voir : <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/sanctions-programs-and-country-information>;
- qu'ils ne sont pas sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et ne figurent pas à ce titre sur la liste publiée par la Banque Mondiale. A titre d'information, la liste peut être consultée à l'adresse électronique suivante : <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/procurement/debarred-firms>

**CONTRAT D'ACHAT**


---

5/ Le Contractant, les membres de son groupement, ses fournisseurs, ses prestataires, ses consultants et ses sous-traitants (comprenant les directeurs, employés et agents de ces entités) reconnaissent et acceptent que, dans le cas des situations susvisées, Expertise France a le droit d'exclure son entreprise de la procédure d'appel d'offres, et dans le cas où le marché était attribué à son entreprise, de telles situations peuvent entraîner la résiliation du marché, conformément aux dispositions de celui-ci.

6/ Ils s'engagent ainsi à communiquer sans délai à Expertise France, tout changement dans leur situation au cours de la passation et le cas échéant l'exécution du marché, au regard de la présente déclaration.

**AVANCE**

Je renonce au bénéfice de l'avance :  NON  OUI  
*(cf. article « dispositions financières »)*

**SIGNATURE DU CONTRAT**

Pour le Contractant	Pour Expertise France
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Fonction :	Fonction :
A _____, le ___/___/_____	A _____, le ___/___/_____

**CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

PIECES CONTRACTUELLES DU CONTRAT

<p>Désignation des pièces contractuelles <u>par ordre de priorité décroissante</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le présent Contrat n°<b>XX-XXXXXX</b> et ses clauses administratives particulières</li> <li>2. Annexe I : Cahier des charges</li> <li>3. CCAG - Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles en vigueur à la date de signature du Contrat par le pouvoir adjudicateur</li> <li>4. Annexe II : Offre technique</li> <li>5. Annexe III : Offre financière</li> </ol> <p>L'acceptation du présent marché par le Contractant implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions, le Contractant renonçant à faire prévaloir ses conditions générales de vente lorsqu'elles sont contraires à l'une des pièces contractuelles désignées ci-dessus.</p>
--	---

OBJET

<p>Services</p>	<p>Le présent Contrat a pour objet l'expertise transversale d'appui aux 15 Assistants Techniques (ATs) pays du projet BIODEV2030 sur la facilitation du dialogue multi-acteurs.</p> <p>L'objet détaillé est présenté en Annexe 1</p>
-----------------	--

SERVICE PRESCRIPTEUR

<p>Département Expertise France en charge du dossier</p>	<p>Développement Durable</p>
<p>Nom et coordonnées du point de contact (chargé de projet, etc.)</p>	<p>Quentin Dupetit Coordonnées : quentin.dupetit@expertisefrance.fr</p>

DUREE

<p>Durée de validité du contrat</p>	<p>Le contrat est conclu pour une durée allant de la notification jusqu'à la réception de la dernière prestation et après admission de celles-ci.</p>
-------------------------------------	---

DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS

<p>Délai d'exécution</p>	<p>Le délai d'exécution des prestations au titre du présent Contrat est fixé à (7) jours à compter de la date de notification du présent Contrat.</p>
--------------------------	---

OPERATIONS DE VERIFICATION ET DE RECEPTION

**CONTRAT D'ACHAT - CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

Le transfert de propriété n'a lieu qu'après acceptation sans réserve par Expertise France des prestations, fournitures et/ou travaux dus au titre du présent Contrat, notifiée à la suite des opérations de vérifications quantitatives et qualitatives prévues par le CCAG applicable.	
Opérations de vérification menées par :	Quentin Dupetit
Réception/validation prononcée par :	Quentin Dupetit

**MODALITES D'EXECUTION**

Détail des Services attendus :	La quantité, la nature et la forme des livrables attendus sont détaillées dans la lettre de consultation constituant le dossier de consultation, et le cahier des charges annexé au présent Contrat.
Lieu d'exécution	France, Europe / déplacement pendant la COP16 à Cali, Colombie
Garantie	Au titre de la présente commande, le Contractant est soumis à une obligation de garantie (pièces et main-d'œuvre) d'une durée de deux ans à compter de l'admission sans réserves des matériels ou fournitures. Ces garanties ne se substituent pas aux obligations légales du Contractant et notamment celles découlant des articles 1792 et suivants du code civil.

**DISPOSITIONS FINANCIERES**

Nature des prix	Les prix sont réputés fermes, définitifs et non actualisables.
Avance	Aucune avance ne sera accordée.
Acomptes / Solde	Des acomptes périodiques trimestriels pourront être versés au Contractant. Le montant de ces acomptes ne pourra dépasser la valeur des prestations, fournitures ou travaux effectués par le Contractant et validés par Expertise France. Le versement d'acompte ne constitue pas preuve de réception, même partielle, et ne libère pas le Contractant de ses obligations au titre du Contrat et du poste considéré. Le solde du poste vaut paiement définitif et sera effectué après réception et validation finale de l'ensemble des prestations correspondantes.
Impôts et taxes	Le Contractant supportera directement la charge de tous les impôts, droits et taxes de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient lui être réclamés au titre du présent Contrat, tant dans le pays de son siège social que dans celui ou ceux d'exécution des prestations.
Le délai global de paiement	Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du Contrat est fixé à 30 jours maximum à compter de la date de réception de la facture ou de la date d'admission des prestations si celle-ci est postérieure.
Facturation	Les factures afférentes au Contrat comportent, outre les mentions légales (numéro d'immatriculation au registre des sociétés de TVA intracommunautaire), les indications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La raison sociale, l'adresse, le siège social du Contractant,</li> <li>- Le numéro d'immatriculation au registre du commerce du Contractant (SIRET ou équivalent),</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La référence du compte bancaire,</li> <li>- La référence du présent marché,</li> <li>- La dénomination claire et précise des prestations effectuées</li> <li>- Si la domiciliation des paiements du Contractant n'est pas portée sur les factures, il sera joint un relevé ou une attestation d'identité bancaire ou postale, ainsi que la fiche obligatoirement complétée.</li> </ul> <p>Les factures sont déposées sur le portail Chorus Pro, et mentionne obligatoirement le code service référencé ci-dessus, correspondant au département d'Expertise France pour le compte duquel est passé le Contrat.</p> <p>Si le Contractant n'est pas soumis à l'obligation de transmission des factures par Chorus, il peut transmettre ses factures à l'adresse mail suivante : <a href="mailto:simone.ndzie-nkoa@expertisefrance.fr">simone.ndzie-nkoa@expertisefrance.fr</a></p>
--	--

PROTECTION DES DONNEES

Confidentialité	<p>Le Contractant tiendra pour privé et confidentiel tous les documents et informations reçus ou portés à sa connaissance dans le cadre du projet. Il conservera leur caractère secret et ne les utilisera pas à d'autres fins que l'exécution du Contrat.</p> <p>A ce titre, le Contractant s'engage à :</p> <p>Protéger et garder comme telles les informations considérées ou présentées comme confidentielles ;</p> <p>Traiter les informations confidentielles reçues avec le même degré de précaution et de protection que celui accordé à ses propres informations confidentielles ;</p> <p>Ne révéler les informations confidentielles qu'à son personnel et aux tiers impliqués dans l'exécution du Contrat qu'après avoir sollicité l'accord écrit, exprès et préalable d'Expertise France ;</p> <p>Prendre toutes les dispositions nécessaires pour que son personnel et les tiers impliqués dans l'exécution du Contrat, qui auront connaissance d'informations confidentielles, s'engagent à traiter ces Informations avec le même degré de confidentialité que celui résultant de la présente clause ;</p> <p>Rappeler, le cas échéant, le caractère confidentiel des informations confidentielles à son personnel et aux tiers impliqués dans l'exécution du Contrat, dès la communication de ces informations</p> <p>Rappeler le caractère confidentiel des informations confidentielles avant toute réunion au cours de laquelle des informations confidentielles seront communiquées.</p> <p>Le Contractant ne pourra, sauf dans la mesure nécessaire aux fins de la réalisation des prestations, divulguer aucun élément du Contrat sans le consentement écrit préalable de l'autre partie.</p>
Propriété intellectuelle des résultats	Par dérogation au chapitre 6 du CCAG applicable, les dispositions suivantes s'appliquent :

	<p>Pour les prestations d'étude, réflexion, conception, conseil ou expertise, la production de rapports, préconisations, diagnostics ou tout autre document de résultat, qu'il soit physique, numérique ou dématérialisé, donne lieu à la cession pleine et entière de l'intégralité des droits de Propriété intellectuelle et industrielle qui y sont rattachés et les solutions et informations techniques contenues à Expertise France en vertu du présent contrat. La présente Cession ne recouvre que les droits d'auteurs dit patrimoniaux et ce, dans les conditions prévues ci-dessous.</p> <p>En acquérant la propriété des résultats développés par le Contractant, Expertise France devient titulaire de l'ensemble des droits d'auteur dits patrimoniaux rattachés à ces derniers. A ce titre et sans que cette liste soit exhaustive, Expertise France est susceptible d'exploiter ces résultats à des fins de communication interne (auprès de son personnel ou tout autre collaborateurs dont le bailleur ou bénéficiaire final), de diffusion publique, de reproduction ou de modification (dont traduction).</p> <p>L'utilisation des résultats par le prestataire devra faire l'objet d'une autorisation expresse préalable sur demande écrite du prestataire.</p> <p>Territoire et durée :</p> <p>La cession des droits visés ci-dessus est réputée s'effectuer au fur et à mesure de la réalisation des « résultat » par le contractant.</p> <p>Cette cession vaut pour le monde entier, pour toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle telle qu'elle résulte des dispositions du code de la propriété intellectuelle.</p> <p>Prix de la cession :</p> <p>Il est entendu entre les parties que, sauf cession accordée à titre gratuit, le prix de la présente cession de droit, conclue à titre onéreux, est compris dans la rémunération globale et forfaitaire due par Expertise France au titre de l'exécution du présent contrat.</p> <p>Garanties :</p> <p>Lorsqu'il livre les résultats, le Contractant garantit qu'ils sont libres de droits et de revendications de la part des auteurs et de tiers, y compris en ce qui concerne les droits préexistants, pour toutes les exploitations envisagées par Expertise France.</p> <p>A première demande d'Expertise France, le Contractant doit pouvoir démontrer par le biais de preuves tangibles et effectives la propriété ou les droits d'exploitation de tous les droits préexistants et droits de tiers énumérés, sauf en ce qui concerne les droits détenus par Expertise France.</p>
Protection des données à caractère personnel	Le présent Contrat peut comporter un ou des traitement(s) de données à caractère personnel. Les parties s'engagent à respecter la réglementation en



	<p>vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement (UE) 2016/679 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD).</p> <p>Le Contractant s'engage, notamment, à :</p> <p>Traiter les données à caractère personnel uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet du présent Contrat ;</p> <p>Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;</p> <p>Mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques résultant du Contrat dont, notamment, le chiffrement, la confidentialité et l'intégrité des données ;</p> <p>Notifier à Expertise France, par tout moyen, toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance.</p> <p>Aider Expertise France à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent ;</p> <p>Supprimer toutes les données à caractère personnel ou les renvoyer à Expertise France, au terme de la prestation de services relative au Contrat, selon le choix de cette dernière, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'Etat membre n'exige la conservation desdites données ;</p> <p>Mettre à la disposition d'Expertise France toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article et permettre la réalisation d'audits par elle ou toute autre personne qu'il a mandatée.</p> <p>Expertise France s'engage notamment à :</p> <p>Veiller, au préalable et durant toute la durée du Contrat, au respect des obligations prévues par le RGPD et la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées de la part du Contractant ;</p> <p>Fournir au Contractant les données à caractère personnel nécessaires à la réalisation du Contrat ;</p> <p>Informers par écrit le Contractant de toute instruction particulière concernant le traitement des données à effectuer.</p> <p>Lorsque le Contractant fait appel à un sous-traitant pour mener des activités de traitement des données personnelles dans le cadre de l'exécution du</p>
--	---

	<p>Contrat, il doit au préalable recueillir l'autorisation écrite d'Expertise France. De même, le Contractant informe Expertise France de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants donnant ainsi la possibilité à Expertise France d'émettre des objections à l'encontre de ces changements. Les mêmes obligations en matière de protection des données que celles fixées dans le Contrat entre Expertise France et le Contractant sont imposées aux sous-traitants en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées à la protection du traitement des données personnelles. Lorsque le sous-traitant ne remplit pas ses obligations, le Contractant demeure pleinement responsable devant Expertise France de l'exécution des obligations du sous-traitant.</p> <p>Il est rappelé que, en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du Contractant peut être engagée. Expertise France pourra prononcer la résiliation immédiate du Contrat, sans indemnité en faveur du Contractant, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées</p>
--	---

## ASSURANCE

Le Contractant souscrit et maintient à ses frais les polices d'assurance en matière de responsabilité civile et professionnelle couvrant les dommages corporels, matériels et/ou immatériels qui pourraient découler de l'exécution des prestations.

Le Contractant souscrira et maintiendra à ses frais les polices d'assurance couvrant sa responsabilité en matière de maladie ou d'accident du travail survenant à ses agents affectés à la réalisation des prestations.

## AUDIT

Le contractant pourra faire l'objet d'un audit portant sur le respect de la réglementation et de des obligations contractuelles applicables à l'exécution du présent contrat. Cet audit pourra être mené par Expertise France ou par un tiers mandaté par Expertise France et ne pourra être refusé par le contractant. Dans l'hypothèse où l'audit est réalisé par un tiers, le tiers mandaté ne peut être un concurrent direct du contractant. Les audits programmés peuvent être réalisés de manière périodique ou spontanée à la demande d'Expertise France ou d'un tiers. Dans tous les cas, le contractant sera informé par un préavis d'au minimum de 5 jours ouvrés.

Le contractant s'engage donc à :

- permettre et faciliter à Expertise France ou aux personnes mandatées par Expertise France, l'accès aux informations nécessaires à l'exécution des audits,
- présenter les documents relatifs à l'exécution du présent contrat ainsi que tous documents dont la communication est exigée par les auditeurs,
- faire preuve de transparence et à répondre aux sollicitations des auditeurs,
- mettre en œuvre les mesures correctives éventuellement nécessaires.

CONTRAT D'ACHAT - CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Expertise France notifiera au contractant l'identité de la structure d'audit retenue lorsqu'il s'agit d'un cabinet extérieur, l'objet de la mission, la durée envisagée de la mission et le nom des experts missionnés.

Les conclusions du rapport d'audit seront adressées à chacune des Parties par tout moyen jugé pertinent par Expertise France. Les conclusions pourront prescrire la mise en œuvre d'actions ainsi qu'un délai de réalisation. Le refus du contractant de se conformer aux exercices d'audits et/ou à leurs conclusions pourra entraîner la résiliation de plein droit par Expertise France du présent contrat sans indemnité.

PREVENTION DES RISQUES ET CODE DE CONDUITE

Sûreté, sécurité et prévention des risques	Pendant toute la durée du Contrat, les règles de sûreté et de sécurité édictées par Expertise France sont applicables au Contractant. Celles-ci sont régulièrement mises à jour et lui sont communiquées individuellement par tout moyen approprié. A défaut d'une communication individuelle, Expertise France s'efforce de rendre ces règles accessibles au Contractant dès la notification du Contrat. En tout état de cause le Contractant est réputé avoir pris connaissance des règles de sécurité relatives à l'exercice de sa mission, s'engage à s'y conformer strictement et à prendre régulièrement connaissance des mises à jour.
Code de conduite	Le Contractant s'engage également à prendre connaissance du <a href="#">code de conduite d'Expertise France</a> et à s'y conformer strictement (le code de conduite d'Expertise France est accessible sur le site web de l'agence : <a href="http://www.expertisefrance.fr">www.expertisefrance.fr</a> ).  Tout manquement aux règles de sûreté et de sécurité et au code de conduite est susceptible d'entraîner la résiliation du Contrat et d'engager la responsabilité du Contractant.

MODIFICATION ET RESILIATION DU CONTRAT

<p>- Modification :</p> <p>Toute modification substantielle du contrat est arrêtée par voie d'avenant.</p> <p>- Résiliation :</p> <p>Expertise France peut, à tout moment procéder à la résiliation de plein droit, pour un motif d'intérêt général, ou en cas d'inexécution, de défaillance ou de non-respect d'une plusieurs clauses d'une pièce contractuelle du présent contrat.</p> <p>La réalisation intervient par une décision de résiliation notifiée au Contractant par tous moyens.</p> <p>Par dérogation à l'article 40 du CCAG applicable, la résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité au profit du Contractant.</p>
---

REGLEMENT DES LITIGES

Tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat (ou de l'une quelconque de ses clauses) que les Parties ne pourraient pas résoudre amiablement dans les trente jours de la notification du différend par la Partie demanderesse à l'autre Partie, sera soumis au jugement du Tribunal Judiciaire de Paris.

Le droit applicable au présent Contrat est le droit français.

**ANNEXE I – CAHIER DES CHARGES**

**Cahier des Charges**

*Appui aux Assistants Techniques sur la facilitation du dialogue multi-acteurs*

Avril 2024

**I. Informations générales**

<b>Intitulé de la mission</b>	<b>Expertise transversale d'appui aux 15 Assistants Techniques (ATs) pays du projet BIODEV2030 sur la facilitation du dialogue multi-acteurs</b>
<b>Description brève de la mission</b>	<p>L'expert sera en charge de <b>renforcer les capacités des ATs sur la facilitation du dialogue multi-acteurs</b> (public, privé, OSC) sur des enjeux environnementaux potentiellement sources de conflits afin de faire émerger des solutions communes les plus riches possibles. Cette mission se traduira en 2 activités principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les Assistants Techniques (ATs) du projet (issus de 15 pays différents) aux techniques de facilitation efficaces dans un contexte de dialogue multi-acteurs (public, privé, OSC) sur des enjeux environnementaux, et avec l'objectif d'aboutir à des réformes de politiques publiques transformatrices. Cette formation prendra la forme d'un cycle de webinaires et d'atelier(s) en présentiel, lors de la COP16 à Cali, Colombie (octobre 2024).</li> <li>- Accompagner les ATs à rédiger des termes de références (TdRs) pertinents pour recruter des facilitateurs au niveau local, dont la mission sera d'animer les ateliers territoriaux de dialogue multi-acteurs.</li> </ul>
<b>Projet</b>	<a href="#">BIODEV2030</a> - Intégrer la biodiversité au développement dans 15 pays pilotes
<b>Bénéficiaire(s)</b>	<p>Acteurs impliqués dans le projet BIODEV2030, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise France et les partenaires du projet : UICN, WWF France.</li> <li>- Les Assistants Techniques du projet (WWF ou UICN) dans les 15 pays.</li> </ul>
<b>Nature des prix</b>	Prix forfaitaires

<b>Durée d'exécution</b>	Sur la durée du projet, entre mai 2024 (à compter de la signature) et mars 2026
<b>Montant maximal de l'enveloppe financière</b>	Max. 39 000 € HT
<b>Lieu d'exécution du contrat</b>	Paris, France / Pays principal de mission : Cali, Colombie (pendant la COP16 CDB)
<b>Devise paiement</b>	Euros (€)

## II. CONTEXTE

### 1) Présentation du contexte

La tendance à la diminution du nombre d'espèces, à l'érosion de leurs populations ainsi qu'à la dégradation des écosystèmes se poursuit à l'échelle mondiale. Dans son évaluation globale de 2019, l'IPBES a montré qu'un **million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction**. Au-delà d'affaiblir les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie à travers le monde, cette situation entraîne également des **risques économiques et financiers**. La sauvegarde de la biodiversité est indispensable pour assurer la production de biens et services vitaux que nous procurent les écosystèmes : nourriture, fibres, bois, séquestration carbone, régulation de l'eau, réduction des risques de catastrophes, etc.

Les actions mises en œuvre pour la conservation et la **gestion plus durable des ressources naturelles** progressent mais restent insuffisantes pour enrayer les causes directes et indirectes à l'origine de la dégradation de la nature. Il est aujourd'hui urgent d'inverser le déclin de la biodiversité d'ici à 2030 et de restaurer la nature d'ici à 2050, comme les parties à la **Convention pour la Diversité Biologique (CDB)** s'y sont engagées en adoptant le **Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF), en décembre 2022**.

Or, la protection de certaines zones clés pour la biodiversité est essentielle mais ne suffira pas pour conserver et restaurer la diversité biologique de notre planète. En adoptant le KMGBF en décembre 2022, les Etats ont affirmé une ambition forte pour la biodiversité qui passe notamment par son intégration dans tous les secteurs économiques et par l'adoption de pratiques productives durables qui préservent la nature (liens aux cibles 10, 14, 15, 16, 18, 19). Et en effet, en complément d'aires protégées, des actions visant à renforcer l'intégration des valeurs multiples de la biodiversité dans les décisions des acteurs privés et publics opérant et régulant les secteurs économiques sont indispensables.

L'intégration de la biodiversité (« **biodiversity mainstreaming** ») désigne généralement le fait de s'assurer de la prise en compte pleine et adéquate de la biodiversité (et de ses services rendus) dans les décisions politiques et pratiques, à la fois publiques et privées, qui reposent et influent sur elle. Cette intégration consiste également à prendre en compte l'ensemble des incidences sur la biodiversité et des dépendances à son égard rencontrées tout au long des chaînes de production et de valeur.

Le projet s'adresse à la fois aux acteurs de la communauté internationale impliqués dans les négociations en vue de la CBD COP 16 mais également aux 4 audiences prioritaires suivantes dans chacun des pays pilotes :

1. Secteur public : ministres en charge de l'environnement, agents en charge des négociations et ministres en charge des secteurs sélectionnés pour les engagements
2. Secteurs privés concernés : acteurs industriels et/ou artisanaux de secteurs ayant à la fois des impacts négatifs sur la biodiversité et une position structurelle pour le développement des pays

3. Société civile
4. Peuples autochtones
5. Bailleurs

## 2) Présentation des phases 1 et 2 du projet BIODDEV2030

Financé par l'Agence française de Développement (AFD) et coordonné par Expertise France, le projet BIODDEV2030 est une approche expérimentale testée et mise en œuvre dans 16 pays pilotes en phase 1 (2020-2022) et 15 pays pilotes (les 16 de la phase 1 moins le Burkina Faso) en phase 2 (janvier 2024 - février 2026) par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le WWF France. Les pays faisant partie de la phase 2 sont :

- **UICN** : Bénin, Ethiopie, Fidji, Guinée, Kenya, Mozambique, Ouganda Sénégal ;
- **WWF** : Cameroun, Congo, Gabon, Guyana, Madagascar, Tunisie, Viet Nam.

### Présentation de la phase 1 :

Lancée début 2020, la phase 1 du projet BIODDEV2030 s'est terminée en juin 2023, avec une fin des activités dans les 16 pays pilotes au **31 décembre 2022**.

L'objectif général du projet BIODDEV2030 phase 1 était de contribuer, par une approche multi-acteurs, à la prise d'engagements volontaires par les acteurs sectoriels en faveur d'une réduction des pressions sur la biodiversité et/ou de restauration des écosystèmes. Le projet devait permettre de catalyser ces « engagements volontaires » avec au moins 2 secteurs économiques par pays, identifiés comme clés pour la biodiversité (BIO-) et pour le développement économique (-DEV), et de favoriser l'adoption de bonnes pratiques pour enrayer le déclin de la biodiversité.

La définition selon BIODDEV2030 d'un engagement volontaire est « *un accord par lequel une ou plusieurs parties prenantes s'engagent pour mobiliser et mettre en place une série d'actions prospectives et stratégiques, partagées et fondées sur des données scientifiques ; ces actions ont vocation à entraîner un changement positif et mesurable de l'état de la biodiversité* ».

**Dans chaque pays, le projet a été mis en œuvre par des Assistant.e.s Techniques/Chef.fe.s de Projet nationaux dédiés, qui ont été accompagnés par l'équipe de coordination du projet sur la définition et la conception d'engagements volontaires.** Chacun.e d'eux a travaillé en lien étroit avec le Ministère chargé de l'Environnement national et en particulier le **Point focal national de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB)**. Des organes de gouvernance du projet ont été mis en place autour du Point focal national CDB, qui ont été consultés à chaque étape clé du projet.

La mise en œuvre de la première phase 1 s'est articulée autour de 3 axes principaux :

- 1) **Diagnostic** : mener un processus pilote de diagnostic et de co-construction d'engagements volontaires sectoriels fondés sur la science et qui soient favorables à la biodiversité. Sur la base d'un premier diagnostic scientifique des menaces qui pèsent sur la biodiversité, les acteurs ont été amenés à choisir au moins 2 secteurs économiques clefs pour le pays ayant un impact sur la biodiversité afin de travailler à l'élaboration d'engagements pour intégrer la protection de la biodiversité aux trajectoires de développement de ces secteurs. Un second diagnostic des secteurs choisis a permis de dresser le panorama précis des acteurs à impliquer pour l'élaboration des engagements ainsi que des pistes de pratiques plus durables pouvant servir de socle de négociation pour définir ces engagements.

- 2) **Dialogue** pour l'élaboration d'**engagements sectoriels** : les décisions et engagements volontaires devaient résulter d'une co-construction et d'un dialogue multipartite inclusif. A cet effet, des **plateformes de dialogue multi-acteurs**, impliquant experts de la biodiversité et de la conservation, représentants des secteurs économiques et organisations et représentants de la société civile, ont été mises en place ou activées dans les pays. Elles avaient pour objectif partager les enjeux de conservation à l'ensemble des acteurs, y compris économiques (« mainstreaming »). Ces plateformes devaient aussi permettre aux Ministères nationaux chargés de l'Environnement et aux Points focaux nationaux pour la CDB de mieux piloter la mise en œuvre des objectifs et cibles du Cadre Mondial pour la Biodiversité de l'Après 2020 par le partage de plans d'action. La phase de dialogue a visé à préparer, organiser et faciliter des ateliers multipartites pour amener les acteurs à s'accorder sur des engagements volontaires sectoriels en faveur de la biodiversité, pour les secteurs choisis ; puis d'accompagner l'intégration des engagements sectoriels dans les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité ; et enfin d'encourager l'intégration des engagements sectoriels dans les engagements supranationaux.
- 3) **Dissémination** de la méthode et des engagements : Contribuer au débat international du Cadre mondial post 2020 pour la biodiversité et de sa mise en œuvre par la dissémination de la méthode, des engagements et contributions discutés dans chaque pays ciblé. Les dynamiques engagées dans les 16 pays pilotes, en fonction des degrés d'avancements divers et contexte variés dans chaque pays, ont permis de créer une communauté de pratiques fondée sur la diffusion de connaissances, le partage d'expériences et les échanges entre pays. Ainsi, la phase 1 du projet BIODEV2030 et la dissémination qui en a été faite ont contribué favorablement aux négociations puis à l'adoption du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal.

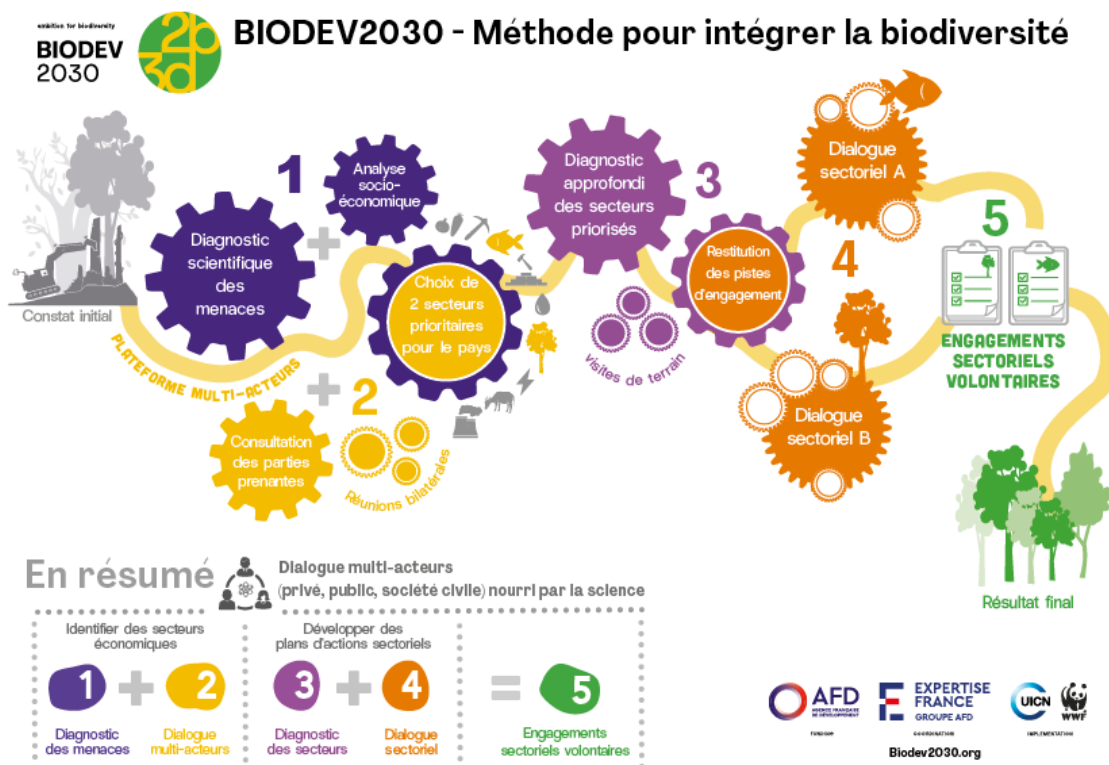


Figure 1 Infographie des étapes composant la méthode BIODEV2030 pour intégrer la biodiversité dans les secteurs économiques, © Do2Co



**CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)**

La mise en œuvre de la phase 1 a été marquée par le COVID, des dates de démarrage du projet étalées entre début 2020 et juin 2021 selon les pays mais aussi des contextes institutionnels différents, favorisant ou non un avancement rapide. Sur l'ensemble de la phase 1, la phase de diagnostic, nécessaire aux décisions et à l'appropriation des informations par les parties prenantes, a nécessité un temps important, tandis que la phase de dialogue autour des engagements volontaires n'a duré que quelques mois au mieux – beaucoup d'ateliers autour des engagements volontaires ayant eu lieu en novembre voire début décembre 2022.

Aussi, les résultats de la phase 1 ont été variables d'un pays à l'autre :

- Les 16 pays de la phase 1 ont finalisé le premier **diagnostic des menaces** et identifié les **secteurs économiques prioritaires** sur lesquels a porté le diagnostic approfondi des secteurs et le dialogue autour des engagements (voir tableau ci-dessous).
- Le **diagnostic approfondi des secteurs a été finalisé** dans tous les pays.
- Une **plateforme multi-acteurs a été mise en place** ou mobilisée dans les 16 pays, instance de débat et de partage des résultats et orientations du projet. La composition de ces plateformes a évolué en fonction du choix des secteurs pour la phase de dialogue.
- La majorité des pays ont mené un dialogue pour travailler sur des **pistes d'engagements volontaires sectoriels**. Cela a pris dans la plupart des cas la forme d'ateliers intersectoriels ou d'ateliers réunissant les acteurs des filières en question uniquement. Des pistes d'engagements ont été proposées et discutées dans 14 pays<sup>1</sup> avec les acteurs du secteur privé (structures faitières, entreprises individuelles) et les acteurs institutionnels (Ministères/institutions sectoriels). Le niveau national a été privilégié dans la majorité des pays ; 3 pays ont toutefois conduit les analyses et le dialogue sur l'échelle régionale (voir tableau ci-dessous).
- La démarche BIODEV2030 testée dans ces 16 pays pilotes en phase 1 a été présentée à plusieurs événements phares pour illustrer la manière dont la biodiversité peut être intégrée dans les secteurs économiques (APAC à Kigali en juillet 2022, COP15 CDB à Montréal en décembre 2022...). En revanche, le contenu des engagements volontaires, négociés juste avant la COP15 dans la plupart des pays, n'a pas été présenté.

Pays	Secteurs économiques					Région
	Agriculture	Elevage	Expl. forestière	Mines/ extractifs	Pêche	
Bénin	Riz & soja [Coton]		Bois d'œuvre Sylviculture			
Burkina Faso	Coton	Elevage pastoral		Or (industriel & orpaillage)		
Cameroun	Plantations et agriculture vivrière			(Infrastructures)		
Congo	Filières à définir			Filières à définir		
Ethiopie	Céréales Café	Elevage pastoral	Bois énergie			Eco-région Bale et Forêts Sud-Ouest
Fidji	Kawa				Pêche côtière	
Gabon	Filières à définir			Aurifère Carrières		
Guinée	[Fruits & légumes Riz]		[Bois d'œuvre]	Or (orpaillage)		

<sup>1</sup> Bénin, Burkina Faso, Congo, Ethiopie, Fidji, Guinée, Guyana, Kenya, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Sénégal, Tunisie, Vietnam

**CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)**

<i>Guyana</i>	<i>Riz et canne à sucre</i>			<i>Aurifère</i>		
<i>Kenya</i>	<i>Horticulture (tomate)</i>	<i>Elevage pastoral</i>	<i>Bois énergie</i>			<i>Zones arides (comté Kajiado)</i>
<i>Madagascar</i>	<i>Maïs</i>			<i>Or (filrière artisanal)</i>	<i>Crevettes</i>	
<i>Mozambique</i>	<i>Soja Canne à sucre</i>			<i>Infrastructures extractives industrielles</i>	<i>Pêche de mangrove (crabe et crevettes)</i>	
<i>Ouganda</i>	<i>Plantation et agriculture vivrière</i>		<i>Biomasse</i>			
<i>Sénégal</i>	<i>Cultures maraîchères</i>	<i>Elevage pastoral</i>		<i>Mines et carrières</i>	<i>Pêche artisanale</i>	<i>Région de Thiès</i>
<i>Tunisie</i>	<i>Agro-industrie (eaux minérales)</i>			<i>Carrières</i>		
<i>Vietnam</i>	<i>Aquaculture (crevettes et poissons)</i>		<i>Plantations forestières et transformation</i>			

**La phase 1 en bref :**

La première phase du projet BIODEV2030 a initié une dynamique de dialogue multipartite fondé sur la science, qui a mobilisé, dans chaque pays, tous les acteurs de la société - États, secteur privé, organisations de la société civile, peuples autochtones et communautés locales, citoyens, hommes, femmes et jeunes – autour de cet enjeu vital, en collaboration étroite avec chaque Point focal national (PFN) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Dans chaque pays, cette première phase s'est centrée sur deux à trois secteurs (tels que l'agriculture, les mines, l'élevage, l'exploitation forestière, la pêche...) et/ou filières (telles que le riz, le maïs, le coton, la canne à sucre, le café, les cultures maraîchères, le bois de construction, le bois énergie, l'orpillage, la pêche crevette...) , identifiés par le diagnostic et le dialogue comme prioritaires pour la biodiversité et le développement économique du pays. Le dialogue instauré au sein des plateformes multipartites appuyées par BIODEV2030 a favorisé l'émergence d'une vision nationale commune pour transformer les pratiques productives en faveur de la biodiversité. Des pistes concrètes d'engagements volontaires ont été identifiées, discutées et validées dans certains pays par les acteurs nationaux, qui ont pu être intégrées dans les plans d'actions et les stratégies des secteurs économiques et des entreprises.

Pour plus d'informations, le site internet du projet : <https://www.biodev2030.org/>

**Présentation de la phase 2 :**

Afin de poursuivre l'action engagée à travers ce projet, la France a souhaité renouveler son soutien en finançant une Phase 2, démarrée fin 2023 pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2026.

En s'appuyant sur les résultats de la phase 1 et sur la dynamique des plateformes de dialogue multipartites, la phase 2 du projet BIODEV2030 a pour objectif général de contribuer à la mise en œuvre du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal en favorisant l'adoption de pratiques productives conciliant biodiversité et développement.

A l'échelle nationale, il s'agira **d'accompagner les autorités publiques dans l'identification des instruments de politiques publiques sectorielles (IPPS) des secteurs prioritaires, et de pistes de réformes pour favoriser ce changement de pratiques** (voir [Annexe 2](#)). Cet accompagnement sera notamment traduit par un cycle de dialogues consacrés au *mainstreaming* de la biodiversité, au niveau national, grâce aux plateformes multi-acteurs propres à BIODEV2030 ou

préexistantes et pertinentes dans ce contexte. **Les ATs ont ici un rôle essentiel dans la préparation du dialogue entre acteurs – en particulier des ministères concernés - afin aboutir à l'identification de 2 ou 3 IPPS par secteur à faire évoluer en priorité pour mettre en œuvre le KMGBF.**

Un atelier national de dialogue devra mettre en discussion le choix d'un territoire pilote pour la mise en œuvre de d'un projet de transition vers des pratiques *nature positive* sur base des actions de changement identifiées. Le choix de ce territoire capitalisera autant que possible sur les données collectées durant la phase 1 (territoires où le dialogue avec des secteurs prioritaires aura eu lieu) mais pourra le cas échéant aussi tenir compte d'autres sources de données sur la biodiversité et d'autres facteurs jugés pertinents par les parties prenantes et documentés.

Ainsi, **à l'échelle d'un territoire pilote par pays**, la phase 2 du projet accompagnera les acteurs, à partir des engagements volontaires obtenus en phase 1, à **identifier collectivement les actions qu'il serait nécessaire de conduire pour y concilier développement et biodiversité** et ainsi concrétiser la vision de la CDB d'un « monde vivant en harmonie avec la nature ». Des projets de transition seront développés sur la base des actions identifiées, puis portés auprès de financeurs potentiels. Toutes les orientations plus spécifiques du projet seront prises au niveau des territoires dans le cadre d'un dialogue multipartite, afin de répondre le mieux possible aux priorités et besoins de chaque pays. Ces **espaces de dialogue territoriaux seront animés par des facilitateurs recrutés par les ATs**, une fois les territoires identifiés.

L'articulation entre ces deux types de dialogues (nationaux et territoriaux) est présentée synthétiquement dans [l'Annexe 3](#).

Au niveau international, la phase 2 du projet s'efforcera également de **créer une communauté de pratique et de développer les capacités des acteurs sur le mainstreaming et la mobilisation de ressources pour des projets de biodiversité** : des webinaires réguliers, la réunion des parties du PFBC en juin 2024, la COP16 de la CDB en octobre 2024 en Colombie, le Congrès Mondial de l'UICN à l'automne 2025 aux Emirats Arabes Unis offriront autant d'opportunités de renforcement des capacités, de partage d'expériences, de diffusion des bonnes pratiques et de présentation des initiatives des pays, avec l'objectif d'attirer des bailleurs.

### III. OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS PAR LA MISSION

#### 1) Objectif général

Le projet BIODEV2030 Phase II est un projet complexe (dialogue de politique publique), dont la mise en œuvre sera principalement assurée les Assistants Techniques (ATs), basés au sein des bureaux UICN et WWF des pays (1 AT par pays cible), avec un appui de ses collègues du bureau régional ou du bureau pays UICN /WWF, et un accompagnement des équipes projets siège de l'UICN et du WWF France.

Comme pour la Phase 1, le rôle de l'AT sera multiple : **préparation et animation des espaces de dialogue multi-acteurs sur les IPPS au niveau national**, recrutement de prestataires pour appuis techniques ponctuels (facilitateurs territoriaux notamment), formulation et montage de projets de territoire issus du dialogue multi-acteurs, cartographie des acteurs clés, suivi administratif et financier du projet.

Les sujets qui seront abordés au sein des espaces de dialogue multi-acteurs à l'échelle nationale, comme à l'échelle des territoires peuvent être conflictuels (utilisation de pesticides, déforestation, pollutions diverses liées à l'exploitation d'une mine...). Au niveau national, leur réussite repose sur la bonne articulation au sein du trio d'acteurs responsable de la plateforme nationale (à savoir l'AT, le Point Focal National CBD et un représentant d'un Ministère sectoriel, comme indiqué en Annexe I). Le dialogue territorial est quant à lui essentiel pour l'émergence de projets à cette échelle. Il existe

donc un réel enjeu sur **l'accompagnement des ATs tout au long de la mise en œuvre de BIODEV2030 Phase 2**, sur différentes thématiques déjà identifiées comme étant prioritaires pour assurer la bonne mise en œuvre du projet dans les pays. En Phase 1, Expertise France a démontré sa capacité à proposer aux opérateurs de nouvelles pistes pour accompagner la mise en œuvre des activités dans les pays. Fort de ces expériences, EF souhaite poursuivre son rôle clé de renforcement de capacités des ATs et des autorités publiques nationales.

Il est prévu de faire appel à une expertise sur la **facilitation du dialogue sur ces enjeux**, afin d'accompagner les ATs sur les aspects suivants : formation à **l'animation des espaces de dialogue au niveau national sur les politiques publiques et recrutement de facilitateurs nationaux qui animeront le dialogue à l'échelle territoriale**.

Les ateliers de dialogue seront organisés de manière à produire une liste d'actions prioritaires co-construite à mettre en œuvre pour concilier biodiversité et développement sur le territoire. Afin d'identifier de deux ou trois instruments de politiques économique et sectorielle prioritaires (IPPS), une étude sera produite en parallèle, ayant pour but d'accompagner les ATs dans la préparation du dialogue entre acteurs (voir [Annexe 4](#)). Cette étude fait partie, au même titre que la prestation décrite ici, des activités de renforcement des capacités des parties prenantes BIODEV2030. Elle sera traduite en trajectoires politiques nationales et en éléments concrets de négociation adaptés pour chaque pays du projet. En tant que formateur à l'animation des dialogues, le prestataire devra faire un travail d'appropriation des résultats de l'étude afin d'aider au mieux les ATs à préparer l'animation des espaces de dialogue au niveau de la plateforme nationale.

**Une charte de fonctionnement des espaces de dialogue** a déjà été formulée par l'équipe projet afin d'aider les ATs sur la tenue de ces dialogues et constitue un **outil essentiel dans la conduite des activités de cette prestation** (voir Annexe 1).

## 2) Objectifs spécifiques

**Dans ce contexte, il s'agira plus précisément pour le prestataire de :**

1. *Monter et animer un cycle de webinaires portant sur la facilitation du dialogue multi-acteurs à destination des Assistants Techniques des pays de BIODEV2030.*

Ces webinaires seront organisés en ligne grâce à un outil digital à déterminer avec l'équipe projet. Compte tenu de la diversité des pays représentés dans BIODEV2030, chaque webinaire sera tenu au moins (2) fois, en anglais et en français, sur des créneaux préférentiels pour l'ensemble des parties prenantes. Le contenu spécifique de ces webinaires sera à détailler par le prestataire sur base d'un échange préalable avec les ATs afin de recueillir leurs besoins, mais ils intégreront à minima :

- Un rappel sur les points clés de la charte de fonctionnement des espaces de dialogue et notamment leurs composition, fonctions et objectifs (voir Annexe 1) ;
- Un temps dédié à la logistique pour la bonne tenue des ateliers (location de salle, défraiement des participants, repas, etc.) ;
- Les bonnes pratiques à adopter pour le suivi et la tenue de chaque atelier, afin qu'un reporting efficace servant la logique d'intervention puisse être réalisé à leur issue (invitations, feuilles de présence, etc.) ;
- Les méthodes de cartographie des acteurs clés à mobiliser dans les plateformes territoriales de dialogue afin de s'assurer de leur participation active. Ce diagnostic des acteurs permettra de déterminer la méthode de facilitation la plus appropriée au contexte, tenant compte en particulier des asymétries de pouvoir entre acteurs et des potentiels conflits d'intérêts.
- Les résultats de l'étude IPPS réalisée dans le cadre d'une autre prestation.

## CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)

---

- Des éléments sur les complémentarités entre ces modules de formation et ceux qui seront dispensés par l'équipe d'Expertise France, à savoir : (1) Appui méthodologique sur la formulation et la logique d'intervention des projets de territoire ; (2) Connaissance des bailleurs internationaux actifs dans le domaine de la biodiversité et de leurs stratégies de financement ; ainsi qu'une autre prestation sur les instruments de politique publique sectorielle pour appuyer les changements de pratiques productives.

En amont du premier webinaire, le prestataire devra produire une note de cadrage sur leur contenu et leur déroulé. **Le contenu des modules de formation sera à valider avec l'équipe projet.**

Le prestataire sera responsable d'assurer le suivi des webinaraires, en partageant à l'équipe projet une synthèse de leur déroulé. Une réunion sera organisée après chaque webinaire pour débriefer sur les points forts/faibles afin d'améliorer la qualité de la prestation au fil de l'eau.

Le prestataire communiquera à Expertise France des notes de synthèse contenant les points clés des webinaraires, qui pourraient servir aux ATs dans le cadre de leur mission.

2. *Organiser des réunions préparatoires avec les ATs en amont du 1<sup>er</sup> cycle de webinaire afin de mieux répondre à leurs attentes.*

Il s'agira, comme mentionné en (1), d'appréhender les besoins des ATs en place dans les 15 pays, grâce à plusieurs réunions de consultation en visio. Ces réunions seront organisées avant la tenue du 1<sup>er</sup> webinaire et permettront d'alimenter le contenu du 1<sup>er</sup> cycle. Elles n'intégreront pas nécessairement tous les ATs mais un minimum de (7) consultations devra être organisé. L'équipe projet pourra participer à ces réunions. Sur cette base, le prestataire proposera un premier déroulé sur lequel l'équipe réagira.

### **3. Préparer et animer un atelier thématique en présentiel à la COP16 à Cali avec l'ensemble des ATs présents.**

Cet atelier en présentiel et d'une durée de 2 jours sera clé pour préparer les ATs à l'animation de la deuxième réunion de dialogue multi-acteurs au niveau national portant sur les IPPS. Cet atelier approfondi aura entre autre pour objectif d'aider les ATs à s'approprier les éléments clés de l'étude sur les IPPS, prévue pour octobre 2024 (voir Annexe 4), et **traduire les résultats en éléments concrets pour les discussions entre acteurs (Points focaux nationaux, Ministères sectoriels et de l'Environnement, etc.)**. Cet atelier poursuivra les mêmes objectifs de formation que les webinaraires mais sera l'occasion de répondre aux enjeux des pays cibles déjà identifiés lors du 1<sup>er</sup> dialogue national, et de **répondre aux questions subsistantes sur l'animation des plateformes nationales et la résolution des conflits**

Afin d'assurer la bonne préparation de cet atelier, il sera demandé au prestataire sélectionné de suivre plusieurs réunions de travail de l'étude sur les IPPS, afin de s'imprégner du contenu, et ainsi de pouvoir préparer les webinaraires et ateliers des ATs au plus proche de leurs besoins.

Une fois la liste des parties prenantes disponibles à la COP16 (essentiellement des ATs), Expertise France la communiquera au prestataire afin de préparer cet atelier. Les thématiques spécifiques seront identifiées avec l'équipe projet selon les retours récoltés lors des webinaraires et une évaluation précise des besoins à l'issue des premiers ateliers nationaux effectués. Le prestataire devra donc être présent à la COP16, pour une durée de 3 à 5 jours Ce déplacement est intégrer dans la proposition budgétaire du prestataire.

Cet atelier sera organisé en bilingue grâce à un service d'interprétation, dont le coût est à intégrer dans la proposition.

4. *Accompagner les ATs à rédiger des termes de références (TdR) pertinents pour recruter des facilitateurs locaux (dans le cadre de l'animation d'un dialogue multi-acteurs à l'échelle territoriale)*

**CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)**

Au-delà des webinaires portant sur la facilitation, il s'agira pour l'expert de soutenir les ATs sur la rédaction du **cahier des charges qu'ils utiliseront afin de recruter des facilitateurs nationaux** (relecture TdR, échanges de mails, session dédiée à intégrer au cycle de webinaires). Ces facilitateurs seront essentiels pour la bonne tenue des ateliers territoriaux. En effet, ces facilitateurs pays seront, en lien avec les ATs, en charge d'organiser, planifier et animer le dialogue multi-acteurs au niveau territorial sur base de la cartographie réalisée par les ATs, avec pour objectif de définir un projet ou des projets pilote répondant aux critères définis par la plateforme nationale. Ces facilitateurs devront être familiers aux territoires d'intervention et bien connaître les logiques d'action des parties prenantes invitées au dialogue.

Expertise France étant chargé de la mise en œuvre d'ateliers de renforcement des capacités sur deux autres thématiques centrales (Appui méthodologique sur la formulation et la logique d'intervention des projets de territoire ; Connaissance des bailleurs internationaux actifs dans le domaine de la biodiversité et de leurs stratégies de financement), des échanges auront lieu entre l'équipe projet et le prestataire afin de partager les expériences de formation aux ATs dans ce contexte.

5. *Préparer avec les ATs un cycle de formation par webinaires en 2025 sur base des besoins émergents lors des ateliers de dialogue*

**Un autre cycle de webinaires de formation est à prévoir en 2025.** Au moins (2) webinaires seront organisés dans ce contexte afin de poursuivre l'accompagnement des ATs sur le travail de facilitation, les ateliers de dialogue prévus sur l'année 2025 pouvant être organisés à des moments différents selon les contextes nationaux. Les thématiques seront définies avec l'équipe projet sur base des conclusions issues des premiers ateliers. Les webinaires seront, ici aussi, organisés en anglais et en français.

### 3) Livrables attendus

Seront envoyés par le prestataire à l'équipe projet les livrables suivants :

<b>Nature du livrable</b>	<b>Date prévue de livraison</b>
Une note de cadrage : contenu et déroulé des webinaires	Au plus tard le 30/05
Réunion de cadrage présentant la note	Au plus tard le 31/05
Entretiens avec les ATs ciblés par les formations pour comprendre leurs besoins	Entre le 03/06 et le 27/06
Tenue des premiers webinaires (anglais et français)	Au plus tard 28/06
Une proposition de cahier des charges type pour le recrutement de facilitateurs locaux	Au plus tard le 02/09
Un webinaire dédié à la formation sur ce cahier des charges	Au plus tard le 30/09
Une proposition de déroulé pour les ateliers de formation à la COP16, amendée sur base du retour du 1er cycle de webinaires et les résultats de l'étude IPPS	Au plus tard le 30/09
Atelier à la COP16	Dernière semaine d'octobre, durant la COP16

Une synthèse de ce premier cycle de formation (webinaires + atelier) permettant de capitaliser sur la prestation	Au plus tard le 15/12
Webinaire post atelier de dialogue multi-acteurs n°2 et préparation de l'atelier n°3 (français et anglais)	Courant 2025
Webinaire post atelier de dialogue multi-acteurs n°3 et préparation de l'atelier n°4 (français et anglais)	Courant 2025

Les candidats devront proposer dans leur offre un plan de travail détaillé incluant les jours travaillés par activité/mission et par membre de l'équipe. Ce **plan de travail** sera discuté et validé lors de la **réunion de lancement**, qui se tiendra dans un délai de (7) jours après la notification du contrat. Une coordination étroite avec les équipes d'Expertise France devra impérativement être mise en place dès la préparation des missions et jusqu'à leur finalisation. En outre, des échanges réguliers avec Expertise France seront à prévoir sur l'état d'avancement des missions et éventuellement les difficultés rencontrées.

Il est attendu que le prestataire rende compte du déroulé de chaque webinaire en lien avec les objectifs visés après leur tenue.

#### **IV. DESCRIPTIONS DES SERVICES ATTENDUS**

Pour répondre aux besoins des activités décrites, l'équipe BIODÉV2030 cherche à recruter une expertise pour toute la durée de la Phase II (finissant en mars 2026), à compter de la signature du contrat.

Afin de rendre possibles ces services, Expertise France partagera avec le prestataire la liste des personnes à intégrer dans les formations et tout autre document / information nécessaire à la bonne préparation et au bon fonctionnement des livrables, webinaires et ateliers.

**Réunion de lancement de la prestation** : cette réunion initiale devra permettre de cadrer la prestation, les modalités de collaboration (calendrier envisagé, personnes référentes, etc.), et de présenter les éléments clés de la proposition technique qui aura été envoyée au préalable.

**Organisation des réunions de consultation des ATs** : comme expliqué dans le point (2), il s'agira pour l'expert de sonder les besoins des ATs sur l'aspect « facilitation du dialogue » afin de proposer un contenu de formation le plus adapté possible. Les consultations seront organisées avec un maximum d'ATs possibles, selon leurs disponibilités sur la période identifiée, et un minimum de (7) réunions devra être organisé. L'équipe projet pourra se joindre à ces réunions afin d'améliorer sa compréhension des besoins et confronter sa vision à celle du prestataire.

**Note de cadrage détaillée : proposition de déroulés et contenus pour l'organisation des webinaires (portant sur la facilitation du dialogue ainsi que sur les cahiers des charges) dirigés vers les ATs** : ces déroulés intégreront l'outil digital utilisé, les supports de formation format PPT ou autre, les objectifs visés sur base du cahier des charges, les ressources complémentaires à partager, etc.

Cette note sera présentée à l'équipe projet lors d'une **réunion de cadrage** à tenir à minima (7) jours ouvrés avant le démarrage des premiers webinaires. L'équipe projet se réserve un droit de regard sur leur contenu.

**Participation à la restitution des résultats initiaux et intermédiaires de l'étude IPPS** : de manière générale, il sera demandé au prestataire de suivre la réalisation de cette étude afin qu'il puisse mener à bien la mission de formation des ATs à la facilitation du dialogue multi-acteurs au niveau national. Il pourra être requis de participer à la réunion de présentation des premiers résultats fin juin 2024, ainsi qu'aux autres réunions de restitution prévues début et fin septembre 2024.

---

**CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)**

---

**Un cahier des charges type pour le recrutement des facilitateurs locaux** : ce cahier des charges sera à envoyer à minima (7) jours ouvrés avant le démarrage des webinaires dédiés à la formation portant sur le recrutement des facilitateurs locaux. Le contenu du cahier des charges sera confirmé avec l'équipe projet en amont du webinaire.

**Enregistrement et synthèse des webinaires** : il est attendu que le prestataire puisse partager à l'équipe projet les enregistrements des webinaires et soit en mesure, si demandé, de retranscrire en fichiers Word les échanges ayant eu lieu dans ce cadre.

**Proposition de déroulés pour l'organisation des formations en présentiel dirigées vers les ATs** : ces déroulés intégreront les supports de formation format PPT ou autre, les objectifs visés sur base des retours intégrés au fil de l'eau, les ressources complémentaires à partager, etc. Ils seront envoyés à minima (7) jours ouvrés avant la tenue des ateliers à l'équipe projet, qui se réserve un droit de regard sur leur contenu. Les détails logistiques seront à prévoir en lien avec la Chargée de mission administrative et financière BIODÉV2030.

**Déplacement à Cali, Colombie, dans le cadre de la COP16 de la CDB (21 oct. – 01 nov. 2024)** : ce déplacement est essentiel et le prestataire sera intégré à l'équipe BIODÉV2030 présente sur place.

Il sera ainsi attendu du prestataire qu'il soit présent pendant la durée de l'évènement, et qu'il intègre dans son offre financière toutes les dépenses liées à la logistique et présence sur place. Les calendriers de mission devront être discutés et validés préalablement avec l'équipe de coordination.

**Autre cycle de webinaires de formation aux ATs** : le sujet spécifique de ces webinaires sera à définir sur la base des conclusions du premier cycle, à l'issue des ateliers de dialogue nationaux/territoriaux et de la COP16.

**Synthèse des ateliers permettant à l'équipe projet de capitaliser sur ces formations** : le prestataire communiquera à Expertise France pour chaque webinaire organisé une synthèse contenant les points clés des webinaires puis des ateliers de formation organisés à la COP16, et se chargera de suivre le déroulement des ateliers multi-acteurs une fois organisés afin de capitaliser sur la pertinence de la formation effectuée. Une fois la prestation terminée, une réunion de capitalisation sera organisée.

## V. EXPERTISE ET PROFIL DEMANDES

Le prestataire pour la présente mission peut être un cabinet, un groupe de consultants ou un consultant individuel. Il est attendu que cette équipe puisse être pleinement mobilisée sur la période contrainte indiquée en partie I. L'intervenant principal ou l'équipe doivent présenter un profil respectant les exigences minimales suivantes :

### Qualification :

- Diplôme universitaire (Master ou Doctorat) dans un domaine pertinent à la mission : sciences politiques, économie publique, sciences sociales, développement international, agronomie, environnement ou autre discipline connexe.
- Maîtrise de l'anglais et du français, à l'écrit comme à l'oral.
- Capacité de synthèse et de médiation.
- Connaissances approfondies sur les enjeux de biodiversité et de développement dans les secteurs d'activité et zones géographiques concernés par le projet BIODÉV2030, ainsi que des priorités sectorielles/géographiques identifiées pendant la phase 1.

### Expériences professionnelles :



**CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)**

---

- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'animation de plateformes de dialogues multi-acteurs ainsi qu'en animation de communautés sectorielles, ainsi qu'au niveau territorial, ayant mené à des résultats tangibles sur la formulation d'objectifs, le montage de projets pilotes.
- Expérience dans l'animation du dialogue multi-acteurs sur les de politiques publiques sectorielles, en lien avec des enjeux (exemple : recours intensifs aux intrants issus de la chimie de synthèse dans l'agriculture, conversion d'habitats naturels pour cultiver davantage d'espaces, surpêche, mitage des paysages par les mines artisanales, coupes rases de forêts, etc.).
- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine du développement international, en lien avec différents types d'acteurs (société civile, secteur privé, institutions , communautés locales, peuples autochtones, notamment).
- Au moins 5 références de prestations similaires réalisées au cours des 5 dernières années (similaires en termes de type de prestation, zone géographique, thématique de travail, montant du contrat, etc.).
- Maîtrise des outils de médiation et de résolution de conflits, de consultation participatives/multi-sectorielles, ainsi que de prise de décision au sein de plateformes de dialogues dans un contexte de développement.
- Expériences dans la participation à des évènements de haut niveau de type COP ou autre Sommet international.

## **VI. DOSSIER DE CANDIDATURE**

En lien avec le présent cahier des charges, les candidatures devront obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Preuve d'enregistrement au registre des sociétés (k-bis ou équivalent)
- La lettre de consultation et ses annexes
- Le formulaire de candidature, dûment renseigné, daté, signé
- Une offre technique (5 pages maximum) : compréhension de la prestation et des TdR, méthodologie détaillée proposée pour la réalisation de cette prestation intégrant la composition de l'équipe mobilisée à cette fin. L'offre technique inclura des références ou travaux conduits préalablement en lien avec les objectifs de cette prestation.
- CV de 3 pages maximum par membre de l'équipe et rôle dans la prestation
- Un chronogramme détaillé
- Une offre financière selon le modèle proposé : budget global pour la prestation, comprenant les coûts des honoraires, et les frais de déplacement associés à la réalisation de la mission
- Le candidat peut également fournir des extraits d'un ou plusieurs travaux similaires.

**Ce dossier est à envoyer avant le 12/05/2024 à 23h55 (heure de Paris).**

## ANNEXE 1 : CHARTE DE D'OBJECTIFS ET DE FONCTIONNEMENT DES ESPACES DE DIALOGUE NATIONAUX MULTI-ACTEURS



### BIODEV2030 Phase 2 : Propositions pour la charte d'objectifs et de fonctionnement des espaces de dialogue nationaux multi-acteurs

*IUCN, WWF-France et Expertise France*

#### **Objectifs de cette note**

Dans la phase 2 de BIODEV2030, la plateforme de dialogue multi-acteurs se réunit au minimum quatre fois. Les décisions des parties prenantes rassemblées au sein des plateformes vont principalement concerner :

- l'identification des instruments de politiques publiques sectorielles prioritaires qu'il conviendrait de réformer ou d'introduire,
- l'identification de la façon dont ces instruments prioritaires devraient être réformés ou introduits,
- la sélection d'un territoire pilote où construire un ou des projets positifs pour la nature qui doivent être prêts à être financés à la fin de la phase 2 de BIODEV2030 (février 2026).

Les **objectifs** de cette note transversale sont :

- 1- éviter que chacun des chargés de projet ne parte de zéro,
- 2- éviter de dupliquer des efforts sur cette question transversale à la phase 2 du projet BIODEV2030 et gagner en efficacité,
- 3- homogénéiser le fonctionnement des espaces de dialogue multi-acteurs entre les pays de la phase 2 de BIODEV2030,
- 4- rappeler les objectifs et principes de fonctionnement que chaque chargé de projet pourra mettre en œuvre autant que possible dans son contexte national.

Pour l'élaborer nous nous sommes basés sur le knowledge tool de la phase 1 de BIODEV2030 ([ici](#)), sur les règles de gouvernance de l'Evaluation française des Ecosystèmes et des Services écosystémiques ([Efese](#) [ici](#)) et, en ce qui concerne les valeurs, sur les grands principes du réseau WWF ([ici](#)) .

Dans ce qui suit, les termes « plateforme nationale » ou « espace de dialogue » multi-acteurs sont synonymes et employés indifféremment.

#### **Publics ciblés :**

## CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)

---

- Annexe 1.1 (« *Propositions pour la) Charte d'objectifs et de fonctionnement des espaces de dialogue nationaux multi-acteurs* ») : tous les assistant(e)s techniques / chargé(e)s de projet BIODÉV2030 et les coordinateurs de programmes impliqués dans BIODÉV2030 Phase 2 + chaque partie prenante invitée
- Annexe 1.2 (« *Conseils au trio d'acteurs pour la bonne application de la charte d'objectifs et de fonctionnement des espaces de dialogue nationaux multi-acteurs* ») : tous les assistant(e)s techniques / chargé(e)s de projet BIODÉV2030 et les coordinateurs de programmes impliqués dans BIODÉV2030 Phase 2



**Annexe 1.1.**

**Charte d'objectifs et de fonctionnement des espaces de dialogue nationaux multi-acteurs**

Public cible : tous les assistants techniques / chargé(e)s de projet BIODÉV2030 et les coordinateurs de programmes impliqués dans BIODÉV2030 Phase 2 + chaque partie prenante invitée

Dans ce qui suit, les termes « plateforme nationale » ou « espace de dialogue » multi-acteurs sont synonymes et employés indifféremment.

**1. Rappels**

**Les plateformes de dialogue multi-acteurs se réuniront 4 fois et ont un rôle majeur à jouer dans la deuxième phase du projet BIODÉV2030 (comme dans la première).** C'est tout d'abord le lieu où des décisions clés du projet sont discutées et prises dans le contexte national. C'est aussi le lieu où des experts en charge de questions spécifiques<sup>2</sup> présentent leur travail aux parties prenantes afin de nourrir leur réflexion et d'éclairer leurs décisions. La discussion qui s'en suit, animée par le **trio<sup>3</sup> d'acteurs** du projet, est essentielle afin d'assurer l'interface entre les résultats de l'expertise scientifique (issue des phases 1 et 2 du projet) et les décisions prises par les parties prenantes.

Les parties prenantes participant aux réunions de la plateforme nationale représentent leur organisation.

Les plateformes multi-acteurs mises en place en première phase ont permis de « casser les silos » entre acteurs de différents secteurs économiques et ministériels. Elles ont été très appréciées pour cela. Il faut maintenir, voire renforcer cet aspect crucial en phase 2.

**2. Fonctions de la plateforme nationale**

Les espaces de dialogue de BIODÉV2030 ont pour mission de faciliter une collaboration efficace et constructive entre les parties prenantes afin de promouvoir une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans le pays. Pour atteindre cet objectif, les espaces de dialogue ont plusieurs fonctions dans la phase 2 de BIODÉV2030 :

---

<sup>2</sup> Par exemple des experts intervenants dans ces plateformes pour nourrir la réflexion des parties prenantes sur les questions suivantes : quels instruments de politique sectorielle faut-il réformer en priorité ? comment ? quel(s) territoire(s) sélectionner pour conduire le volet territorial de la phase 2 ? sur quel(s) critère(s) ?

<sup>3</sup> Chargé(e) de projet BIODÉV2030 + Point Focal National CBD + un représentant d'un Ministère sectoriel + éventuellement un représentant d'un Ministère en charge des finances, de l'économie et du commerce.

1. **Identification des instruments de politiques sectorielles prioritaires<sup>4</sup>** : pour les secteurs économiques identifiés les parties prenantes en phase 1 comme étant les plus impactant pour la biodiversité, la plateforme identifie les instruments des politiques<sup>5</sup> sectorielles (instruments de la politique agricole, d'élevage, minière, forestière, de la pêche, etc.) qu'il conviendrait de réformer en priorité dans la mesure où ce sont ceux qui façonnent clairement les pratiques des producteurs (agriculteurs, miniers, forestiers, éleveurs, pêcheurs) les plus nocives pour la biodiversité<sup>6</sup>,
2. **Formulation d'objectifs clairs pour les instruments qui pourraient être réformés ou introduits** : la plateforme propose une façon de réformer ces instruments en tenant compte des besoins et des priorités spécifiques de chaque secteur (objectif ? indicateurs quantitatifs ? timing ? quels textes juridiques modifier ? éventuelle phase expérimentale ? quels effets en termes de recettes fiscales ? quels moyens budgétaires anticiper ?),
3. **Identification des gagnants et perdants de chaque option de réforme** : la plateforme identifie quels types d'acteurs sont susceptibles d'être les gagnants (resp. perdants) de la réforme proposée (les producteurs ? consommateurs ? contribuables ? ménages ruraux ? ménages urbains ? une région particulièrement gagnante ou perdante ?, etc.),
4. **Portage politique** : la plateforme identifie des personnes ressources dans les Ministères sectoriels à contacter pour réaliser la présentation des travaux et propositions de la plateforme,
5. **Sélection d'un territoire pilote** : la plateforme sélectionne un territoire pilote grâce à la discussion et combinaison de critères clés (biodiversité, pratiques productives cibles, synergies avec projets existants ou passés, bénévolence des autorités locales),
6. **Examen des études scientifiques et techniques** : lorsqu'une étude lui est présentée par des experts pour nourrir la réflexion des parties prenantes, la plateforme en discute la méthode, les conclusions et en tient compte dans ses choix (d'instruments de politique sectorielle et de territoire) au niveau national,
7. **Coordination et communication entre les parties prenantes** : Les espaces de dialogue ont pour mission de faciliter la communication et la coordination entre les différentes parties prenantes.
8. **Émission d'avis sur les orientations de la phase 2 de BIODEV2030** : Enfin, les parties prenantes participant aux espaces de dialogue ont la possibilité d'émettre des avis sur les orientations de la phase 2 du projet BIODEV2030 dans le pays, en fournissant des recommandations et des orientations pour guider les actions futures.

### 3. Qualité des décisions prises

Les décisions prises par la plateforme nationale doivent :

- Être perçues comme **légitimes** par les parties prenantes (et leurs organisations respectives) : cette légitimité renforce leur appropriation. Elle repose sur la perception que l'évaluation a été respectueuse des valeurs et des croyances de

---

<sup>4</sup> Prioritaires car ils façonnent le comportement des producteurs et en particulier les pratiques productives les plus néfastes pour la biodiversité. Nous cherchons à renforcer la cohérence entre les politiques environnementales (incluant la politique liée à la conservation de la biodiversité), économiques (incluant la politique fiscale et commerciale) et les politiques sectorielles.

<sup>5</sup> Les instruments économiques (taxes ou subventions sur des intrants ou produits), les instruments de la politique commerciale (droits de douane, subventions à l'export, quotas à l'importation), les instruments fiscaux (taxes sur le revenu des entreprises), les instruments réglementaires (interdictions / autorisations de produire dans certaines zones, d'utiliser certains produits nocifs, etc.) ou les instruments informationnels ou d'une autre nature (labels, recherche et développement, éducation, formation, etc.)

<sup>6</sup> Les parties prenantes regroupées au sein de la plateforme nationale peuvent aussi identifier qu'il est nécessaire d'ajouter un instrument de politique sectorielle s'il a été identifié qu'un certain type d'instrument manquait pour façonner les pratiques productives dans un sens plus durable pour la biodiversité. La plateforme pourra utiliser une typologie d'instruments de politique sectorielle (économiques, réglementaires et informationnels) et raisonner en bouquet d'instruments à réformer / ajouter.

## CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)

---

l'ensemble des acteurs concernés, qu'elle n'a pas été biaisée dans sa conduite et qu'elle a traité équitablement l'ensemble des préoccupations. Cela est facilité par la multiplicité des valeurs couvertes et l'association étroite d'une gamme variée de types de parties prenantes à la démarche,

- S'appuyer sur des données, résultats et évaluations **crédibles**. Les discussions entre parties prenantes sont alimentées par des études, outils et données à caractère scientifique et technique (comme les diagnostics réalisés durant la première phase, les résultats de l'étude transversale sur les instruments de politique publique sectorielle (coordonnée par les sièges WWF et IUCN), d'autres études et analyses réalisées dans le cadre national).
- Être **pertinentes** pour les décideurs publics et privés :
  - o *pertinence* pour le pays et garantir que BIODÉV2030 phase 2 contribue à la mise en œuvre par le pays de ses engagements pris dans le cadre de la CBD (NBSAP et objectifs pris en application du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal),
  - o *pertinence* pour le pays et les réformes d'instruments de politiques publiques qui sont proposées grâce à la participation d'un représentant d'un des Ministères sectoriels en charge d'un ou de plusieurs des secteurs suivants (reconnus comme prioritaires durant la phase 1 de BIODÉV2030) : agriculture, élevage, mines, pêcheries, foresterie, etc. OU bien un représentant du Premier Ministre OU bien un représentant de la Présidence,
  - o *pertinence* pour les représentants d'acteurs privés membres de la plateforme
  - o *pertinence* au regard de la conduite du projet grâce au chargé de Projet Senior - BIODÉV2030\_national.

#### **4. Composition de la plateforme nationale et gestion des listes des organisations invitées et présentes**

La plateforme nationale est composée de représentants d'organisations publiques et privées.

La plateforme nationale est organisée en quatre collèges d'acteurs :

**1. Etat** (différents Ministères, dont les sectoriels et le ministère de l'économie / finance et si possible PM et PR), collectivités, établissements publics et leurs émanations notamment dans la sphère académique ;

**2. Organisations non-gouvernementales (représentant les causes environnementales, de la jeunesse, des femmes, etc.)** ;

**3. Entreprises, employés et usagers.**

**4. Bailleurs de fonds** (banques et agences internationales publiques de développement bilatérales et multilatérales, autres organisations nationales et internationales pouvant financer des projets de conservation (organisations philanthropiques))

L'inscription à la plateforme reste ouverte à toute organisation qui en formulerait la demande. Les demandes doivent être adressées au Chargé de Projet BIODÉV2030. Leur recevabilité est jugée par le **trio d'acteurs** au regard du principe de représentativité. Un niveau d'organisation national est *a priori* exigé mais de la flexibilité nécessaire sera apportée si besoin.

La liste de ses membres est tenue à jour par le Chargé de Projet BIODÉV2030. Cette liste est ouverte, transparente et vise une représentativité de l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale. La liste des organisations invitées pourrait être affichée sur le site web du projet ou sur un espace dédié au niveau national (Google Drive accessible par exemple).

#### **5. Gouvernance, tenue des réunions, liste des parties prenantes invitées et présentes et construction de leurs compte-rendus**

**La bonne gouvernance** est essentielle et implique une **équipe** constituée d'un **trio d'acteurs**<sup>7</sup> :

---

<sup>7</sup> On pourrait aussi imaginer un quatuor d'acteurs constitué de : 1/ Chargé(e) de projet BIODÉV2030, 2- Point Focal National CBD, 3- un représentant d'un Ministère sectoriel et 4- un représentant du Ministère de l'Economie, Finances, Commerce..

## CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)

---

- Un(e) Chargé(e) de Projet Senior / Assistant(e) Technique - BIODDEV2030\_national
- Le point focal national CBD du pays
- Un ou deux représentant(s) d'un des Ministères sectoriels en charge d'un ou de plusieurs des secteurs suivants (reconnus comme prioritaires durant la phase 1 de BIODDEV2030) : agriculture, élevage, mines, pêcheries, foresterie, etc. et / ou un représentant du Ministère en charge de l'Economie, des finances et du commerce et OU bien un représentant du Premier Ministre OU bien un représentant de la Présidence.

**La plateforme se réunit au minimum quatre fois durant la durée du projet. Les réunions de la plateforme sont organisées, animées et présidées par le **trio d'acteurs**.**

L'annonce d'une réunion de la plateforme est faite au moins un mois à l'avance. Si des documents seront discutés en séance, ils sont transmis au moins deux semaines à l'avance.

Une première version du compte-rendu de séance est transmis par email aux parties prenantes invitées (même aux invitées non présentes). En complément des avis exprimés en réunion, les parties prenantes peuvent transmettre des commentaires par écrit dans un délai de deux semaines après la transmission de ce compte-rendu.

Une deuxième version du compte-rendu de séance, intégrant au maximum les retours, est produite par le **trio d'acteurs**. Le compte-rendu final des sessions de réunion est envoyé par mail aux parties prenantes invitées au plus tard un mois et demi après la tenue de la séance, par le **trio d'acteurs**.

Sont annexées aux comptes-rendus les noms des organisations invitées, le nom des organisations effectivement présentes et le nom des organisation excusées (invitées mais non présentes).

### **7. Valeurs et principes fondamentaux promus au sein des espaces de dialogue multi-acteurs**

Les espaces de dialogue de BIODDEV2030 promeuvent des valeurs fondamentales qui favorisent un dialogue inclusif et respectueux. Ces valeurs visent à garantir la représentativité et la diversité des voix impliquées dans le processus décisionnel. Les parties prenantes qui y participent s'engagent à respecter l'importance de la diversité des acteurs, y compris en termes de genre, d'âge, de statut socio-économique, d'origine ethnique et culturelle, ainsi que d'implication des jeunes, des communautés locales et des populations autochtones.

Chaque partie prenante participant aux dialogues dans la plateforme nationale est considéré comme un contributeur égal.

Pour un dialogue inclusif et efficace, le **trio d'acteurs** et les parties prenantes participantes :

- Encouragent la participation active et équitable de toutes les parties prenantes, en veillant à ce que chacune puisse contribuer de manière significative aux discussions et aux décisions.
- Garantissent un environnement sûr et respectueux où les opinions divergentes sont valorisées et où le respect mutuel est préservé.
- Promeuvent la transparence et l'ouverture en fournissant un accès équitable à l'information et en rendant compte de manière transparente des processus décisionnels (et cela est lié à la façon dont les compte-rendus de séance sont élaborés).
- Intègrent une approche sensible au genre et aux droits de l'homme dans toutes les activités et décisions, en veillant à ce que les voix des femmes, des jeunes, des communautés locales et des populations autochtones soient pleinement entendues et prises en compte.
- Favorisent la collaboration et le partenariat entre les différents acteurs, en reconnaissant la valeur de la diversité des connaissances, des perspectives et des expériences dans la résolution des problèmes complexes liés à la biodiversité et au développement durable.

CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)

---

Enfin, l'espace de dialogue multi-acteurs :

- Veille à éviter les conflits d'intérêts : L'espace de dialogue national s'engage à agir dans l'intérêt de la plateforme en évitant tout conflit d'intérêts potentiel ou réel pouvant compromettre son impartialité et son intégrité dans l'accomplissement de ses missions,
- Veille à protéger les données personnelles et le droit à l'image : l'espace de dialogue national s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles des parties prenantes, ainsi que leur droit à l'image, conformément aux règles nationales en vigueur en matière de sécurité et de confidentialité des données personnelles,
- a une sensibilité aux questions de genre, de représentation des femmes et de la jeunesse,
- a une tolérance zéro envers la fraude, la corruption et la connivence : L'espace de dialogue national multi-acteurs adopte une politique de tolérance zéro envers la fraude, la corruption et la connivence, s'engageant à prévenir, détecter et sanctionner tout comportement frauduleux ou corrompu,
- respecte les populations autochtones, les droits des peuples autochtones, le droit à l'autodétermination, les droits territoriaux, les connaissances traditionnelles et la propriété intellectuelle,
- peut établir des partenariats équitables, respectueux et responsables avec les communautés locales.



**Annexe 1.2.**

**BIODEV2030 Phase II : Conseils au trio d'acteurs pour la bonne application de la charte d'objectifs et de fonctionnement des espaces de dialogue nationaux multi-acteurs**  
*IUCN et WWF-France*

Public cible : tous les assistant(e)s techniques / chargé(e)s de projet BIODEV2030 et les coordinateurs de programmes impliqués dans BIODEV2030 Phase 2

Dans ce qui suit, les termes « plateforme nationale » ou « espace de dialogue » multi-acteurs sont synonymes et employés indifféremment.

**Pour rappel, la bonne gouvernance** des espaces de dialogue est essentielle et implique une **équipe** constituée d'un **trio d'acteurs**<sup>8</sup> :

- Un(e) Chargé(e) de Projet Senior / Assistant(e) Technique - BIODEV2030\_national »
- Le point focal CDB du pays
- Un représentant d'un des Ministères sectoriels en charge d'un ou de plusieurs des secteurs suivants (reconnus comme prioritaires durant la phase 1 de BIODEV2030) : agriculture, élevage, mines, pêcheries, foresterie, etc. et / ou un représentant du Ministère en charge de l'Economie, des finances et du commerce et ou un représentant OU bien un représentant du Premier Ministre OU bien un représentant de la Présidence.

---

<sup>8</sup> On pourrait aussi imaginer un quatuor d'acteurs constitué de : 1/ Coordinateur UICN / WWF, 2- Point Focal National CBD, 3- un représentant d'un Ministère sectoriel et 4- et / ou un représentant du Ministère en charge de l'Economie, des finances et du commerce et ou un représentant OU bien un représentant du Premier Ministre OU bien un représentant de la Présidence..



## CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)

---

La plateforme se réunit au minimum quatre fois durant la durée du projet. Les réunions de la plateforme sont organisées, animées et présidées par le **trio d'acteurs**.

Le **trio d'acteurs** œuvre conjointement durant toute la durée de la phase 2 au bon fonctionnement de la plateforme nationale.

### Stratégiquement, le trio d'acteurs :

- **fait en sorte que « les différents acteurs (Etat, secteurs économiques, entreprises, ONG et société civile) perçoivent qu'ils ont un intérêt stratégique, économique et diplomatique à collaborer au sein de plateformes multipartites pour identifier les IPPS et changements de pratiques productives qui permettront la mise en œuvre du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal mais aussi des engagements climats et contre la désertification. Ils sont également en capacité de se rendre disponibles aussi souvent que nécessaire pour le dialogue »** (cf. Description of Action dans le paragraphe sur les « hypothèses qui sous-tendent la stratégie d'intervention » et les risques associés),
- **invite les organisations** et non des individus, en ciblant un **haut niveau de représentation** de l'organisation, et ce pour renforcer l'implication de l'organisation dans les discussions et orientations décidées par la plateforme nationale,
- **associe** autant que faire se peut, et le plus tôt possible dans la mise en œuvre du projet, des représentants des **baillleurs de fonds** opérant dans le pays et le territoire pressenti pour être sélectionné (dans le volet territorial de la phase 2) (4<sup>ème</sup> collègue d'acteurs),
- **œuvre pour que le dialogue au sein des plateformes soit inclusif** (divers secteurs sont représentés, au bon niveau, mais aussi que les questions de genre sont bien traitées, l'association de jeunes et des communautés locales et populations autochtones, etc.) et **efficace** (aligné avec les objectifs).

**Concrètement**, le **trio d'acteurs se coordonne** en amont de chaque réunion / atelier de la plateforme nationale afin de préparer les séances. Exemples d'actions engagées par le **trio d'acteurs** :

- Avant la première séance, il convient d'établir une liste de parties prenantes (organisations et individus) cibles que l'on décide d'inviter à faire partie des membres de la plateforme pour les deux ans et demi (au moins) de la phase 2
- Inviter les parties prenantes ainsi identifiées
- La première réunion de la plateforme est cruciale : proposition, amendement éventuel et adoption d'une charte de fonctionnement
- Proposer un agenda pour les réunions
- Animer / cadrer l'animation de ces réunions
- Prendre des notes en séance puis rédiger un compte-rendu fidèle et succinct et le partager auprès des parties prenantes en leur demandant d'y apporter d'éventuels modifications / compléments
- Ponctuellement faire intervenir des experts scientifiques et techniques, par exemple ayant réalisé une étude destinée à nourrir la réflexion et la discussion entre parties prenantes.
- Questionnaire « état initial » sur les « mentalités » des parties prenantes : connaissances sur l'état de la biodiversité et des services écosystémiques, connaissances sur les pistes de solutions, état de leur motivation, sentiment d'œuvrer en « silo » / d'être entendu.
- Questionnaire « final » : *idem* en demandant si, selon eux, leur participation aux réunions de la plateforme nationale les a aidé à améliorer (leurs connaissances, etc.)

### Points clés / de vigilance :

- Ne pas repartir à l'identique par rapport à la première phase. On remet les choses à plat et on s'interroge sur ce qu'il faut pour réussir cette phase 2.
- temps nécessaire dédié à la (très) bonne préparation de la première réunion de la plateforme

**CONTRAT D'ACHAT – ANNEXE(S)**

---

- constitution du **trio d'acteurs** sous le leadership du / de la Chargé(e) de Projet Senior / Assistant(e) Technique (IUCN)
- rappels et partage au sein du trio d'acteurs des objectifs, stratégie, tactique, insertion des plateformes nationales dans le projet
- établissement de la liste des organisations à inviter, partage des contacts, identification des personnes ressources
- préparation d'un texte promouvant l'intérêt, pour les parties prenantes, d'y participer, texte qui fera partie de l'invitation
- annoncer qu'il y aura 4 réunions de cette plateforme dans le premier mail d'invitation
- prise en main par le **trio d'acteurs** du questionnaire « état initial »
- co-construction de l'agenda de la première réunion
  - o rappels des objectifs du projet
  - o intérêt pour les parties prenantes de participer
  - o rôle attendu des parties prenantes (réception d'information, discussion et délibération sur les IPPS et le territoire à choisir), remontée d'informations / connaissances)
  - o annonce de la séquence des 4 réunions / ateliers
  - o dire qu'on peut toucher le plus haut niveau avec les « outputs » de cette plateforme
  - o moment pour appliquer le questionnaire
  - o moment pour présenter la Charte de fonctionnement de la plateforme, clarifier et demander son approbation par les parties prenantes
- réfléchir à la répartition des rôles en séance (accueil, animation, prise de note, rédaction d'une v0 du compte-rendu, etc.)

**ANNEXE 2**

Encadré OCDE, « Biodiversity, Natural Capital and the Economy: A Policy Guide for Finance, Economic and Environment Ministers »

Prepared by the OECD for the G7 Presidency of the United Kingdom, 2021. OECD ENVIRONMENT POLICY PAPER NO. 26.

**Mainstreaming biodiversity in national-level decision making**

Halting and reversing biodiversity loss requires systematically embedding biodiversity considerations in the policies, practices and economic activities that affect or depend on nature and its services, a process referred to as mainstreaming (Huntley and Redford, 2014<sup>[64]</sup>). It requires collective efforts from national and local governments, business, the finance sector, civil society organisations and citizens. Governments acknowledged the importance of mainstreaming with the adoption of the CBD 2011-2020 Strategic Plan for Biodiversity at COP10 and the subsequent Cancun Declaration on Mainstreaming the Conservation and Sustainable Use of Biodiversity for Well-being at COP13 (COP13, 2016<sup>[65]</sup>). Despite important – yet often piecemeal – progress, biodiversity mainstreaming remains insufficient.

Entry points for mainstreaming biodiversity exist across all levels of government and in various sectors. Mainstreaming at the national level is important, as this is where governments form medium to long-term priorities and take budgetary decisions, both of which steer national action in sectors or policy areas. Key strategies and plans relevant to biodiversity mainstreaming at the national level include National Economic or Development Plans, National Trade or Export Plans, Nationally Determined Contributions (NDCs), long-term Low Emissions Development Strategies (LEDS), National Risk Assessments, Agricultural Development Plans, Infrastructure Plans and Development Co-operation strategies. Recent OECD work has identified key opportunities and lessons learned for biodiversity mainstreaming, which can help guide country efforts (OECD, 2020<sup>[66]</sup>; OECD, 2018<sup>[67]</sup>).

***Adopting a long-term national vision for biodiversity with clear targets and indicators***

Establishing a long-term national vision for biodiversity and setting clear biodiversity targets can help provide direction for policy makers and galvanise action. A global vision for 2050 already exists under the CBD<sup>14</sup>, which countries can adopt or tailor to their national circumstances. The development of a post-2020 Global Biodiversity Framework provides an important opportunity to set ambitious global targets that are specific and measurable, which countries can then translate into their national policy. One of the shortcomings of the previous global biodiversity framework was the ambiguity, complexity and lack of measurability of the 20 Aichi targets (Butchart, Di Marco and Watson, 2016<sup>[68]</sup>). For discussion of the importance of specific, measurable targets for the post-2020 Global Biodiversity Framework together with headline indicators using data that is consistent and comparable across countries, see (OECD, 2019<sup>[69]</sup>) and OECD (2019<sup>[70]</sup>).

***Developing coherent national strategies and plans***

Ensuring policy coherence across national strategies and action plans is essential for achieving biodiversity and broader sustainable development goals. Synergies and trade-offs exist across policy objectives, which need to be identified and explicitly addressed. For example, effectively designed nature-based solutions

Source: <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/1a1ae114-en.pdf?expires=1706263049&id=id&acname=guest&checksum=8F09C97CBB845A80306E04B97A0619DF>

can deliver climate mitigation, adaptation, biodiversity and other well-being benefits (Box 2.3) (OECD, 2021 Forthcoming<sup>[71]</sup>). However, the practice of planting monoculture forests and expanding bioenergy to mitigate climate change can be detrimental to biodiversity (Gasparatos et al., 2017<sup>[72]</sup>; Lewis et al., 2019<sup>[73]</sup>; Hof et al., 2018<sup>[74]</sup>).

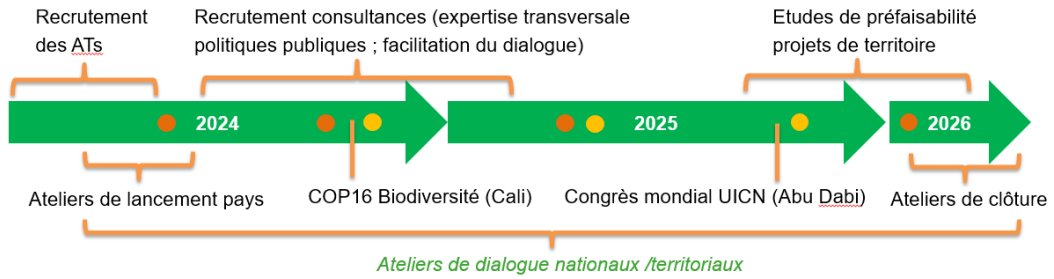
To promote policy coherence, national strategies and plans should be prepared in a coordinated manner, with active participation and consultation of relevant ministries and other stakeholders. This would help to identify and manage potential synergies, trade-offs and misalignments across policies. While countries are increasingly considering biodiversity across various national strategies and action plans, its inclusion is often limited to a generic mention or general strategic direction. Few national strategies and plans beyond NBSAPs include specific (quantified) targets for biodiversity, and even fewer include indicators against which to monitor progress (OECD, 2020<sup>[66]</sup>; OECD, 2018<sup>[67]</sup>). Integrating specific and measurable targets for biodiversity and other policy objectives into national strategies and plans also enables policy makers to better identify potential misalignments.

High-level leadership (e.g. from the office of the President / Prime Minister or cabinet), and the development of inter-ministerial committees that include finance and relevant sectoral ministries, can facilitate a coherent policy response. The roles and responsibilities of different institutions should also be clearly defined, to ensure transparency, accountability and effective implementation of policies (OECD, 2020<sup>[66]</sup>; OECD, 2018<sup>[67]</sup>).

### ANNEXE 3

#### Chronologie des ateliers nationaux et territoriaux

Source : équipe projet Expertise France



- : Ateliers de dialogue nationaux sur les politiques publiques
- : Ateliers de dialogue territoriaux (définition d'un projet de territoire)

## ANNEXE 4

### Résumé des Termes de référence pour la mission « IPPS »

Ce résumé a vocation à rapidement présenter l'objet de l'expertise dite « IPPS », recrutée en parallèle de la présente mission, et s'inscrivant en complémentarité dans une démarche de renforcement des capacités des autorités publiques des 15 pays de BIODÉV2030. Le prestataire aura ainsi accès aux principaux éléments de compréhension nécessaires à la formulation de son offre technique.

Dans le contexte de son objectif spécifique 1, la phase 2 de BIODÉV2030 cherche à atteindre trois résultats principaux :

R 1.1 : Des espaces de dialogue multi-acteurs sont fonctionnels au niveau national

**R 1.2 : Les principaux instruments de politique publique sectorielle (IPPS) à réformer ou introduire pour appuyer les changements de pratiques productives sont identifiés et partagés auprès des ministères sectoriels et acteurs financiers.**

R 1.3 : Des outils de connaissance du lien entre économie et nature sont produits et partagés

**La présente mission s'inscrit dans R1.2**, détaillé ci-dessous :

*« Les diagnostics et résultats de la phase 1 ont fait ressortir, pour les secteurs priorités dans chacun des pays, une première série de constats partagés par les acteurs quant aux instruments de politiques publiques sectorielles (IPPS) à réformer (ou les nouveaux à introduire). Le manque d'incitations à un objectif de préservation de la biodiversité, des incohérences entre instruments, les effets pervers de certaines mesures, ou encore le manque de moyens de contrôle ont pu par exemple être relevés.*

*L'analyse conduite dans cette phase 2 devra préciser en quoi les IPPS existants sont alignés (ou non) avec la mise en œuvre de l'accord de Kunming-Montréal pour proposer aux parties prenantes un état des lieux initial. **Une expertise transversale sera mobilisée par la coordination siège UICN-WWF-France sur les leviers de changement de pratiques des principaux secteurs (agriculture, mine, pêche). Cette expertise accompagnera les Assistants Techniques dans chacun des pays pour mieux préparer et nourrir le dialogue entre acteurs – en particulier des ministères concernés - sur ce sujet et aboutir à l'identification de 2 ou 3 IPPS par secteur à faire évoluer en priorité pour mettre en œuvre le CMB-KM.** »*

### Informations générales

<b>Intitulé de la mission</b>	Objectifs de conservation de la biodiversité et cohérence des politiques publiques : identification des instruments de politique économique et sectorielle prioritaires et exemples de réformes possibles favorables à la biodiversité pour alimenter la réflexion des acteurs mobilisés dans la phase 2 du projet BIODÉV2030
-------------------------------	--

**Description  
brève de la  
mission**

1. Choisir en le justifiant une typologie d'instruments de politique publique adaptée ;
2. Pour chacun des 15 pays de la phase 2, et pour les 3 secteurs ou sous-secteurs prioritaires (recommandés par WWF et UICN au démarrage de la mission) dans chaque pays, donner au moins un exemple d'instrument de politique sectorielle, par type d'instrument ;
3. Pour chacun des 15 pays de la phase 2, et pour les deux politiques non sectorielles que sont la politique économique et la politique, donner au minimum deux exemples d'instruments, par type d'instrument.;
4. Pour chacun des 15 pays de la Phase 2 de BIODÉV2030 et dans des « fiches pays BIODÉV2030 », construire un tableau montrant, pour chaque pression (i.e. menace) majeure sur la biodiversité identifiée à l'échelle nationale dans les diagnostics de phase 1, des « triplets » entre « pressions sur la biodiversité » - « pratiques productives à l'origine de ces pressions » - « ensemble des instruments des politiques économiques, commerciales et sectorielle identifiés aux objectifs spécifiques 2 et 3 ci-dessus constituant des incitations à adopter ces pratiques productives ».;
5. Pour chacun des 15 pays BIODÉV2030 et pour chacun des 3 secteurs ou sous-secteurs prioritaires (recommandés par WWF et UICN au démarrage de la mission), proposer au moins 2 combinaisons d'au moins 4 instruments de politique publique (sectorielle, économique ou commerciale) jugées prioritaires.
6. Pour chacun des 15 pays BIODÉV2030 et pour chacun des 3 secteurs ou sous-secteurs prioritaires (recommandés par WWF et UICN au démarrage de la mission) et pour une seule des deux combinaisons d'instruments proposées en réponse à l'objectif 5 ci-dessus, proposer un scénario de réforme, de cette combinaison d'instruments jugée prioritaire, et évaluer qualitativement les catégories d'acteurs susceptibles d'être impactées ;
7. Identifier, dans chaque pays BIODÉV2030, deux à trois experts nationaux ayant des compétences solides en matière d'analyse des politiques publiques.
8. identifier et décrire trois à six expériences réelles passées de réformes de ce type d'instruments néfastes pour la biodiversité (dans les pays BIODÉV2030 ou non) et identifier des facteurs de réussite et d'échec de ces réformes réelles ;
9. Réaliser deux enregistrements vidéo et audio simple d'une présentation orale commentée du rapport (en deux langues français et anglais).

Le lancement de cette mission « IPPS » est prévu pendant la première quinzaine de juin 2024, avec une **première présentation des résultats intermédiaires d'ici août**, et une **présentation des résultats finaux la début octobre**. Comme expliqué dans le cahier des charges, il est prévu que le prestataire de la présente mission assiste aux restitutions intermédiaire et finale, et s'approprie les résultats des livrables afin de les traduire en éléments de facilitation à destination des ATs. Des liens fonctionnels seront établis au besoin entre les deux prestataires.